



Information :

Chaque début d'année, vous recevrez un relevé de situation qui vous informera de votre épargne constituée au 31 décembre de l'année précédente, vous permettant, le cas échéant de remplir votre déclaration ISF. Durant le reste de l'année, un relevé semestriel de situation vous permettra de suivre l'évolution de votre épargne. Deux fois par an, la «lettre de SMAvie BTP» vous informera de l'actualité de votre contrat et des évolutions juridiques et fiscales. Après chaque versement libre, vous recevrez un relevé de situation ainsi qu'un nouveau «La vie de votre contrat **BATIVALEURS**». Si vous effectuez des versements programmés, SMAvie BTP vous enverra chaque début d'année, un échéancier des prélèvements automatiques. A tout moment, notre service INFOS SOCIETAIRES VIE répondra à toutes vos questions au 01 40 59 73 00 (du lundi au jeudi de 9 H à 17 H 30, le vendredi de 9 H à 16 H 30). Un certain nombre de documents sont disponibles sur le site internet : www.groupe-sma.fr.

Alimentation de votre contrat :

Votre contrat **BATIVALEURS** peut être alimenté par des versements libres ou programmés.

Si vous choisissez d'effectuer des versements libres, vous adresserez à SMAvie BTP votre chèque accompagné du bulletin de versement ultérieur ou du document «La vie de votre contrat **BATIVALEURS**», afin que nous puissions identifier votre contrat et la répartition souhaitée entre les différents supports financiers (excepté pour la formule "Initial" dans laquelle la répartition est fixe entre les supports). A défaut, SMAvie BTP appliquera la répartition effectuée lors du versement précédent.

Si vous préférez effectuer des versements programmés, vous autoriserez SMAvie BTP à prélever périodiquement sur le compte bancaire ou postal de votre choix, le montant que vous nous aurez indiqué. Ces prélèvements pourront avoir lieu chaque mois, chaque trimestre, chaque semestre ou chaque année. Sur demande, vous pourrez, bien entendu, suspendre vos versements ou en modifier la périodicité et le montant. Versements libres et programmés sont, par ailleurs, tout à fait compatibles.

«La vie de votre contrat **BATIVALEURS**» vous permettra, en plus d'effectuer vos versements, de nous signaler tout changement administratif vous concernant.

Valorisation de votre contrat :

La règle de valorisation dépend de la nature du support concerné :
 En ce qui concerne le support en euros qui bénéficie d'une valorisation mensuelle, tout versement reçu au siège de SMAvie BTP avant le 4e jour précédant le dernier jour du mois sera valorisé le dernier jour de ce mois.
 En ce qui concerne les supports SICAV ou FCP qui bénéficient d'une valorisation hebdomadaire, tout versement reçu au siège de SMAvie BTP avant le mardi sera valorisé le vendredi suivant. A défaut, il sera valorisé le vendredi de la semaine suivante.

Garantie en cas de décès :

L'assuré désigne un ou plusieurs bénéficiaires qu'il peut modifier à tout moment par écrit à l'aide de ce document. La désignation du bénéficiaire peut également être effectuée par acte sous seing privé, par acte authentique ou par avenant à l'adhésion.

En cas de décès, le(s) bénéficiaire(s) devra (devront) adresser à SMAvie BTP un extrait de l'acte de décès, un justificatif d'état civil à son (leur) nom et l'original du document d'adhésion pour le règlement du capital décès.

Le capital est versé au plus tard dans les 30 jours ouvrés suivant la réception de l'ensemble des pièces du dossier.

Assuré n° _____ Contrat n° _____ Sociétaire n° _____

VOS COORDONNEES (A REMPLIR OBLIGATOIREMENT)

Civilité : Monsieur Madame

Nom et prénom : _____ Nom de naissance : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Nationalité : Française Autre : _____ Résidence fiscale : Française Autre : _____

Etes-vous citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique ? OUI NON

Avez-vous un numéro fiscal américain TIN (Taxpayer Identification Number) ? | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Adresse e-Mail personnelle : _____

Adresse e-Mail professionnelle : _____

Cochez votre préférence de contact Mail. *Ne souhaite pas être contacté(e) par e-Mail*

Téléphone mobile : _____ Téléphone personnel ou domicile : _____ Téléphone professionnel : _____

Cochez votre préférence de contact téléphonique. *Ne souhaite pas être contacté(e) par téléphone*

Je déclare que ma situation familiale et patrimoniale a évolué et que les informations que j'ai communiquées à SMAvie BTP nécessitent d'être actualisées avec mon conseiller vie.

A défaut de déclaration contraire, SMAvie BTP considère que toutes les informations que vous avez communiquées sont toujours actuelles.

Dans tous les cas, je m'engage à informer SMAvie BTP de toute modification substantielle de ma situation familiale et patrimoniale.

IMPORTANT - DONNÉES OBLIGATOIRES POUR LA LUTTE ANTI-BLANCHIMENT (LOI n° 90-614 du 12 juillet 1990 sur le blanchiment des capitaux) FOURNIR OBLIGATOIREMENT UNE COPIE DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ EN COURS DE VALIDITÉ

De l'adhérent assuré :

Carte Nationale d'Identité Passeport Titre de séjour

Du payeur de cotisations (si différent de l'adhérent) :

Carte Nationale d'Identité Passeport Titre de séjour

Si vous êtes non résident fiscal en France, vous déclarez n'être pas une Personne Politiquement Exposée (personne résidant dans un autre État membre de l'Union européenne ou un pays tiers et qui est exposée à des risques particuliers en raison des fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives qu'elle exerce ou a exercées pour le compte d'un autre État ou de celles qu'exercent ou ont exercées des membres directs de sa famille ou des personnes connues pour lui être étroitement associées. L561-10 et L561-18 du Code Monétaire et Financier).

Paraphe de l'assuré

Paraphe du payeur de cotisation le cas échéant

Merci de cocher les rubriques correspondantes à votre (vos) souhait(s) :

CHANGEMENT DE SITUATION FAMILIALE

■ Si votre nom a changé, veuillez nous indiquer :

Nouveau nom (en capital) : _____ prénom _____ Nom de naissance : _____

■ Si vous avez changé de situation familiale, veuillez cocher la case correspondant à votre nouvelle situation :

Marié(e) Pacsé(e) Union libre Célibataire Divorcé(e) Veuf(ve) Nombre d'enfants : _____

CHANGEMENT D'ADRESSE

Adresse complète : _____

Commune _____ département _____ pays _____

MODIFICATION DE CLAUSE BENEFICIAIRE

Vous souhaitez modifier votre clause bénéficiaire de la manière suivante :

Mon conjoint ou partenaire de PACS, à défaut et par parts égales mes enfants nés ou à naître, vivants ou représentés par suite de prédécès ou de renonciation au bénéfice, à défaut mes héritiers légaux (clause type).

OU

Bénéficiaires spécifiques (Indiquez les nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse des bénéficiaires et la quote-part en pourcentage à transmettre à chacun d'eux.) : Cette clause peut également nous être adressée sur papier libre.

_____ à défaut, mes héritiers légaux.

PRÉCISION : Attention, en matière de clause bénéficiaire, la discrétion est de règle. Lorsque le bénéficiaire est nommément désigné, l'assuré porte au contrat ses nom, prénom et coordonnées afin de permettre à SMAvie BTP de l'informer quand elle a connaissance du décès de l'assuré. Il est recommandé à l'adhérent de modifier la clause bénéficiaire lorsque celle-ci n'est plus appropriée.

MISE EN PLACE OU MODIFICATION (AUGMENTER, DIMINUER, ARRETER) D'UN PROGRAMME DE VERSEMENT

Je souhaite mettre en place ou modifier un programme de versements d'un montant de : | _____ | €

(La demande de modification des prélèvements doit parvenir avant le 10 du mois pour être prise en compte le mois considéré).

payable chaque :

- Année minimum 600 euros
- Semestre minimum 300 euros
- Trimestre minimum 150 euros
- Mois minimum 50 euros

Les versements programmés ne pouvant être effectués que par prélèvement automatique, merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal ainsi qu'un mandat de prélèvement au nom de l'assuré. En cas de paiement par chèque émis par une personne autre que le souscripteur du contrat, une attestation de don ou de présent d'usage doit obligatoirement être remplie et jointe au présent document.

Date du prochain prélèvement : 24 | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

Pour ces versements programmés, je choisis :

- la Gestion par profil : BATI ÉQUILIBRE BATI EXPANSION
- OU la Gestion Prudence : 20% BATI ÉQUILIBRE 80% SUPPORT € SMAvie BTP (capital garanti)
- OU la répartition ci-dessous

Répartition des versements [montant minimum 50 € par support]. La répartition applicable aux versements ultérieurs pourra être modifiée à tout moment.

SUPPORT € SMAvie BTP (capital garanti)	_____ %	BMA	BATI MATIERES PREMIERES	_____ %	
ACF	HSBC ACTIONS FRANCE	_____ %	BOR	BATI OR	_____ %
BAA	BATI ACTIONS ARBITRAGE	_____ %	COI	AMUNDI OBLIG INTERNATIONALES	_____ %
BAI	BATI ACTIONS INVESTISSEMENT	_____ %	COM	CARMIGNAC COMMODITIES	_____ %
BAO	BATI ACTIONS OPTIMUM	_____ %	CPC	CPR CONVEXITE	_____ %
BAP	BATI PRUDENT	_____ %	CPR	CPR MONETAIRE SR	_____ %
BCR	BATI CREDIT PLUS	_____ %	ELP	ELYSEES PIERRE	_____ %
BEA	BATI ENTREPRENDRE ASIE	_____ %	FON	FONCIER INVESTISSEMENT	_____ %
BEE	BATI ENTREPRENDRE EMERGENTS	_____ %	MFE	METROPOLE FRONTIERE EUROPE	_____ %
BEN	BATI ENTREPRENDRE EURO	_____ %	NVM	HSBC MICROCAPS EURO	_____ %
BEQ	BATI EQUILIBRE	_____ %	OBR	OBJECTIF SMALL CAPS EURO (R)	_____ %
BEU	BATI ENTREPRENDRE USA	_____ %	VIN	VALEUR INTRINSEQUE	_____ %
BEX	BATI EXPANSION	_____ %			
			Total		100%

* Tous les supports financiers sont des SICAV ou FCP, sauf le SUPPORT € SMAvie BTP.

Conformément aux dispositions de l'article A.132-5 du Code des assurances, SMAvie BTP ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur, celle-ci étant sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers.

Les documents d'informations clés pour l'investisseur peuvent être consultés sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), www.amf-france.org.

Je souhaite arrêter le programme de versements actuel

(La demande de modification des prélèvements doit parvenir au plus tard le 10 du mois pour une prise d'effet le mois en cours).

Paraphe de l'assuré

Paraphe du payeur de cotisation le cas échéant



EFFECTUER UN VERSEMENT LIBRE

Je souhaite effectuer un versement libre d'un montant de : I _____ I € (minimum 500 €)

Mode de paiement Virement effectué le _____ sur le compte : Chèque bancaire joint (à l'ordre de SMAvie BTP)

IBAN (Identifiant International) : FR76 3005 6000 0600 0654 1395 588 Code BIC : CCFRFRPP

Pour ce versement libre, je choisis : la **Gestion par profil** : BATI ÉQUILIBRE BATI EXPANSION
OU la **Gestion Prudence** : 20% sur le FCP BATI ÉQUILIBRE et 80% sur le SUPPORT € SMAvie BTP (capital garanti)
OU la répartition ci-dessous :

SUPPORT € SMAvie BTP (capital garanti)	_____ %	BMA	BATI MATIERES PREMIERES	_____ %	
ACF	HSBC ACTIONS FRANCE	_____ %	BOR	BATI OR	_____ %
BAA	BATI ACTIONS ARBITRAGE	_____ %	COI	AMUNDI OBLIG INTERNATIONALES	_____ %
BAI	BATI ACTIONS INVESTISSEMENT	_____ %	COM	CARMIGNAC COMMODITIES	_____ %
BAO	BATI ACTIONS OPTIMUM	_____ %	CPC	CPR CONVEXITE	_____ %
BAP	BATI PRUDENT	_____ %	CPR	CPR MONETAIRE SR	_____ %
BCR	BATI CREDIT PLUS	_____ %	ELP	ELYSEES PIERRE	_____ %
BEA	BATI ENTREPRENDRE ASIE	_____ %	FON	FONCIER INVESTISSEMENT	_____ %
BEE	BATI ENTREPRENDRE EMERGENTS	_____ %	MFE	METROPOLE FRONTIERE EUROPE	_____ %
BEN	BATI ENTREPRENDRE EURO	_____ %	NVM	HSBC MICROCAPS EURO	_____ %
BEQ	BATI EQUILIBRE	_____ %	OBR	OBJECTIF SMALL CAPS EURO (R)	_____ %
BEU	BATI ENTREPRENDRE USA	_____ %	VIN	VALEUR INTRINSEQUE	_____ %
BEX	BATI EXPANSION	_____ %			
			Total	100%	

* Tous les supports financiers sont des SICAV ou FCP, sauf le SUPPORT € SMAvie BTP.

Conformément aux dispositions de l'article A.132-5 du Code des assurances, SMAvie BTP ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur, celle-ci étant sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers.

Les documents d'informations clés pour l'investisseur peuvent être consultés sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), www.amf-france.org.



EFFECTUER UN TRANSFERT ENTRE SUPPORT

CONDITIONS D'ARBITRAGE ENTRE SUPPORTS

Tous les supports financiers sont des SICAV ou FCP, sauf le SUPPORT € SMAvie BTP. Un changement de répartition entre les différents supports peut être effectué par l'assuré lors de chaque échéance hebdomadaire. En revanche, le support en euros, bénéficiant d'une garantie en capital, ne peut faire l'objet d'un arbitrage vers les autres supports qu'une fois tous les quatre ans et ce, pendant une période de 3 mois débutant à la date anniversaire de l'effet du contrat. Toutefois, SMAvie BTP se réserve la faculté d'étudier une nouvelle demande d'arbitrage du support en euros vers les autres supports en dehors de cette période notamment si l'investissement sur le support en euros n'était plus en adéquation avec les objectifs d'investissement de l'assuré ou sa situation patrimoniale. Les montants arbitrés sont valorisés conformément aux règles de valorisation et de conversion définies dans la notice d'information.

Les frais d'arbitrage représentent 0,50 % des montants arbitrés plafonnés à 5 €, avec un transfert gratuit par année (décomptée à partir de la date anniversaire de l'adhésion). Cette mesure est reductible d'année en année.

Le montant minimum de chaque opération est de 500 € avec un minimum de 150 € restant investis sur chaque support, à la date du transfert ; ces seuils peuvent être redéfinis chaque année.

NOM DES SUPPORTS	A		C
	Supports à désinvestir	Supports à investir	
SUPPORT € SMAvie BTP (capital garanti)	%	%	%
ACF	HSBC ACTIONS FRANCE	%	%
BAA	BATI ACTIONS ARBITRAGE	%	%
BAI	BATI ACTIONS INVESTISSEMENT	%	%
BAO	BATI ACTIONS OPTIMUM	%	%
BAP	BATI PRUDENT	%	%
BCR	BATI CREDIT PLUS	%	%
BEA	BATI ENTREPRENDRE ASIE	%	%
BEE	BATI ENTREPRENDRE EMERGENTS	%	%
BEN	BATI ENTREPRENDRE EURO	%	%
BEQ	BATI EQUILIBRE	%	%
BEU	BATI ENTREPRENDRE USA	%	%
BEX	BATI EXPANSION	%	%
BMA	BATI MATIERES PREMIERES	%	%
BOR	BATI OR	%	%
COI	AMUNDI OBLIG INTERNATIONALES	%	%
COM	CARMIGNAC COMMODITIES	%	%
CPC	CPR CONVEXITE	%	%
CPR	CPR MONETAIRE SR	%	%
ELP	ELYSEES PIERRE	%	%
FON	FONCIER INVESTISSEMENT	%	%
MFE	METROPOLE FRONTIERE EUROPE	%	%
NVM	HSBC MICROCAPS EURO	%	%
OBR	OBJECTIF SMALL CAPS EURO (R)	%	%
VIN	VALEUR INTRINSEQUE	%	%
	Total 100 %		Total 100 %

IMPORTANT : Les versements libres à venir ne prendront pas en compte automatiquement cette nouvelle répartition (la répartition souhaitée doit être mentionnée lors de chaque versement).

Si vous avez des versements programmés en cours et souhaitez que la répartition soit modifiée, cochez cette case puis indiquez dans la colonne « C » la nouvelle répartition pour les versements programmés à venir. La demande doit être reçue avant le 10 du mois pour être prise en compte le mois en cours

* Tous les supports financiers sont des SICAV ou FCP, sauf le SUPPORT € SMAvie BTP.

Conformément aux dispositions de l'article A.132-5 du Code des assurances, SMAvie BTP ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur, celle-ci étant sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers.

Les documents d'informations clés pour l'investisseur peuvent être consultés sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), www.amf-france.org.

Paraphe de l'assuré

Paraphe du payeur de cotisation le cas échéant

MODIFIER MES COORDONNEES BANCAIRES

Si vous souhaitez modifier votre domiciliation bancaire, merci de nous adresser votre nouveau relevé d'identité bancaire (RIB), (disponible sur le site www.groupe-sma.fr, rubrique « vos imprimés », Secteur Epargne et Retraite, ou auprès de votre conseiller).

AUTRES DEMANDES

Je souhaite obtenir une avance ou demander un arbitrage automatique : (je fournis le document prévu à cet effet)

Si ces documents vous faisaient défaut, cochez la case correspondante ci-dessous et nous vous les adresserons par courrier. Ils sont aussi disponibles sur le site Internet www.groupe-sma.fr.

Arbitrage automatique ⇒ "BATIVALEURS - demande d'arbitrage automatique"

Avance ⇒ "BATIVALEURS - demande d'avance"

J'opte pour le versement des cotisations par prélèvement automatique sur mon compte bancaire

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT En signant ce formulaire de mandat, j'autorise (A) SMAvie BTP à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte, et (B) ma banque à débiter mon compte conformément aux instructions de SMAvie BTP. Je bénéficie du droit d'être remboursé par ma banque selon les conditions décrites dans la convention que vous j'ai passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de mon compte pour un prélèvement autorisé. Ce mandat de prélèvement est valable pour des paiements récurrents ou ponctuels. La Référence Unique de Mandat vous sera adressée ultérieurement et au moins un jour avant le premier prélèvement.

Nom prénom et adresse du débiteur : M., Mme, Sté _____ _____ _____	Organisme créancier SMAvie BTP 8 rue Louis Armand CS 71201 75738 Paris cedex 15 Identifiant Créancier : FR48ZZZ107107
Compte à débiter	
IBAN (Numéro d'identification international du compte bancaire) _____	BIC (Code international d'identification de votre banque) _____
Joindre obligatoirement un Relevé d'Identité Bancaire, postal ou de Caisse d'épargne. (Les prélèvements sur compte d'épargne tel que le Livret A ne peuvent être pris en compte)	

Fait à _____ le _____

Signature* de l'assuré / adhérent

Signature du payeur de cotisations le cas échéant

*La signature de l'assuré(e) l'engage tant pour les demandes de modification de son contrat que pour le mandat de prélèvement en cas de mise en place de versements programmés si l'assuré et le payeur de cotisations sont une seule et même personne.

SMAvie BTP

8 rue Louis Armand – CS 71201 - 75738 PARIS Cedex 15
Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
Entreprise régie par le code des assurances - RCS PARIS 775 684 764

www.smavie.fr

SMA